

# N° 472

# SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

Annexe au procès-verbal de la séance du 30 juin 1983.

## RAPPORT (1)

FAIT

*au nom de la Commission mixte paritaire (2) chargée de proposer un texte sur le projet de loi définissant les choix stratégiques, les objectifs et les grandes actions du développement de la Nation pour le IX<sup>e</sup> Plan (première loi de plan).*

Par M. Bernard BARBIER,

Sénateur.

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par M. Jean-Paul Planchou, député, sous le numéro 1682.

(2) Cette commission est composée de : MM. Christian Goux, député, président ; Marcel Lucotte, sénateur, vice-président ; Jean-Paul Planchou, député et Bernard Barbier, sénateur, rapporteurs.

*Membres titulaires* : MM. Gustave Ansart, Michel Barnier, Didier Chouat, Jean-Pierre Soisson, Dominique Taddei, députés ; MM. Michel Chauty, Raymond Dumont, Yves Le Cozannet, Georges Lombard, Pierre Louvot, Pierre Noé, sénateurs.

*Membres suppléants* : MM. Jean Anciant, Michel Charzat, Raymond Douyère, Herve Vouillot, Olivier Guichard, Emmanuel Hamel, Parfait Jans, députés ; MM. Georges Mouly, Jacques Mossion, René Régnauld, Jacques Braconnier, Louis Minetti, Michel Rigou, sénateurs.

*Voir les numéros :*

*Assemblée nationale* : 1<sup>re</sup> lecture : 1523, 1583 (rectifié), 1560, 1559, 1569 et in-8° 382.

2<sup>e</sup> lecture : 1672.

*Sénat* : 1<sup>re</sup> lecture : 399, 411, 421, 436, 439 et in-8° 167.

**Plan.** — Agriculture - Aides au développement régional - Aménagement du territoire - Armement - Assurance vieillesse - Bâtiment, travaux publics - Chômage indemnisation - Circulation routière - Collectivités locales - Commerce extérieur - Communication - Consommation - Coopération développement - Croissance - Culture - Décentralisation - D.O.M.-T.O.M. - Droit au travail - Durée du travail - Eau - Emploi - Energie - Entreprises - Environnement - Epargne - Famille - Finances publiques - Formation professionnelle, promotion sociale - Impôts et taxes - Industrie - Inflation - Investissement - Jeunes - Justice - Logement - Matières premières - Montagne - Natalité - Nationalisations - Pays en voie de développement - Politique économique et sociale - Politique extérieure - Politique industrielle - Prix concurrence - Qualité de la vie - Recherche scientifique et technique - Régions - Santé publique - Sécurité sociale - Solidarité nationale - Technologies nouvelles - Télécommunications - Temps libre - Tertiaire - Transports - Travail - Urbanisme - Villes nouvelles.

Mesdames, Messieurs,

Par lettre en date du 28 juin 1983, M. le Premier ministre a fait connaître à M. le Président du Sénat et à M. le Président de l'Assemblée nationale que, conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, il avait décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi définissant les choix stratégiques, les objectifs et les grandes actions de développement de la Nation pour le IX<sup>e</sup> Plan (première loi de plan).

L'Assemblée nationale et le Sénat ont désigné :

**Membres titulaires**

*pour l'Assemblée nationale :*

MM. Christian Goux, Jean-Paul Planchou, Gustave Ansart, Michel Barnier, Didier Chouat, Jean-Pierre Soisson, Dominique Taddei.

*pour le Sénat :*

MM. Michel Chauty, Bernard Barbier, Raymond Dumont, Yves Le Cozannet, Georges Lombard, Pierre Louvot, Pierre Noé.

**Membres suppléants**

*pour l'Assemblée nationale :*

MM. Jean Anciant, Michel Charzat, Raymond Douyere, Hervé Vouillot, Olivier Guichard, Emmanuel Hamel, Parfait Jans.

*pour le Sénat :*

MM. Georges Mouly, Marcel Lucotte, Jacques Mossion, René Regnault, Jacques Braconnier, Louis Minetti, Michel Rigou.

La Commission s'est réunie le 30 juin 1983 au Palais Bourbon.

Elle a désigné :

M. Christian Goux, en qualité de Président, et M. Marcel Lucotte, en qualité de Vice-président.

**M. Jean-Paul Planchou, pour l'Assemblée nationale, suppléé par M. Dominique Taddei, et M. Bernard Barbier, pour le Sénat, ont ensuite été nommés rapporteurs du projet de loi au nom de la Commission mixte paritaire.**

\*  
\* \*

**La Commission mixte paritaire a constaté qu'elle n'était pas en mesure de proposer un texte sur le projet de loi définissant les choix stratégiques, les objectifs et les grandes actions du développement de la Nation pour le IX<sup>e</sup> Plan (première loi de plan).**